

## Conditions Générales de Vente de "Deutsche See" GmbH

1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive aux offres, livraisons, contrats, prestations de la société "Deutsche See" GmbH – ci après nommé "Deutsche See".

2. Aucune condition générale contradictoire et/ou complémentaire du client/de l'acheteur/d'un agent d'affaires ne sera reconnue et n'obligera "Deutsche See" même si "Deutsche See" n'y a pas expressément fait opposition. Ces termes et conditions ne seront acceptées qu'après confirmation écrite par "Deutsche See", mais ne doivent pas être considérées comme intégrées dans les futurs accord.

3. Toute livraison est facturée au prix convenu.

Tous les prix sont hors taxes. La TVA sera ajoutée conformément à la loi au taux en vigueur.

Le client est tenu de vérifier les factures dans les meilleurs délais. Aucune réclamation ne peut être acceptée par "Deutsche See" après une période de 3 mois suivant la réception de la facture.

4. Si l'envoi est effectué au point de destination convenu par "Deutsche See" ou s'il est organisé par "Deutsche See", l'assurance de transport va être prise en charge par "Deutsche See" dans le cadre habituel. Dans tous les autres cas – notamment en cas d'enlèvement par le client – les risques seront transférés à l'acheteur au lieu de destination.

5. En raison des coûts croissants de l'énergie "Deutsche See" charge à partir du 17 octobre 2005 pour chaque livraison à domicile une surcharge carburant qui dépend de la valeur de la facture de la livraison:

a) jusqu'à € 250,-: surcharge carburant € 4,-

b) entre € 250,- et € 380,- surcharge carburant € 3,50

c) plus de € 380,-: surcharge carburant € 3,-

La TVA sera ajoutée à la valeur de la facture ainsi qu'à la surcharge carburant. "Deutsche See" se réserve le droit d'ajuster la surcharge carburant à l'évolution future des prix de l'énergie.

6. Toute garantie de propriétés spécifiques de la marchandise et l'acceptation des garanties est obligatoire uniquement si "Deutsche See" l'a confirmée explicitement par écrit.

L'acheteur n'aura pas droit à des dommages-intérêts en raison de responsabilité contractuelle ou en raison d'autres genres de responsabilité - indépendamment du raisonnement juridique utilisé. Cette non-responsabilité ne s'appliquera pas en cas de faute intentionnelle ou de faute de négligence commises par "Deutsche See" ou ses auxiliaires ou si les dommages sont dus à l'absence d'une propriété spécifique qui a été explicitement garantie par écrit et si l'acheteur cherchait à s'assurer contre les dommages par la garantie.

La limitation de responsabilité ne s'applique pas en cas de négligence mineure de "Deutsche See" ou ses auxiliaires, car la responsabilité est obligatoire par la loi. La responsabilité de "Deutsche See" se limite au montant prévisible par sinistre.

7. Toutes les obligations par "Deutsche See" sous la loi sur la responsabilité du produit (Produkthaftungsgesetz) ne sont pas affectées.

8. Le client doit examiner la marchandise en vue de dommages et de quantités manquantes avant d'accepter et acquitter la livraison. En cas de dommages ou quantités manquantes, il faut les signaler immédiatement, noter complètement sur le récépissé et demander une confirmation par écrit.

Dans le cas d'une réclamation, le destinataire doit effectuer en temps toutes les mesures nécessaires, y compris une description écrite détaillée de tous les faits de l'affaire. "Deutsche See" doit être immédiatement avisé.

En plus de ces contrôles, le destinataire est tenu de vérifier les marchandises à l'égard de la quantité, la nature et la qualité dès la réception.

9. Des réclamations relatives aux aliments fumés et frais doivent être notifiées dans les 24 heures après réception, des plaintes relatives aux aliments congelés (p.ex. des marinades, des marinades spéciales et des spécialités au colin) dans les 3 jours après réception.

10. Dans le cas d'autres biens (p.ex. des produits surgelés et conserves), la réclamation doit être faite dans les trois jours après réception pour les plaintes concernant la quantité et la portée et dans les huit jours pour les plaintes concernant la qualité.

11. Les vice cachés doivent être signalés dès leur découverte.

12. Quand la période de notification pour les réclamations a expiré, les droits de garantie ne peuvent plus être exercés. "Deutsche See" n'est pas obligé d'effectuer de remplacements, tant que le client ne respecte pas ses obligations contractuelles. La garantie n'existe pas si le client utilise le produit incorrectement.

13. Les déclarations de poids des produits frais et fumés se réfèrent au poids pris au centre de distribution de Bremerhaven. Le client doit accepter la diminution de poids caractéristique naturelle provenant de sa particularité.

14. Le paiement est dû à réception de facture net sans escompte. La valeur minimale de commande est de 150 Euros.

15. En cas de retard de paiement, "Deutsche See" peut exiger des intérêts supérieurs de 2 % au taux d'intérêt de base de la Banque Centrale Européenne - au moins 6% - à partir du moment du retard de paiement.

Les chèques ne sont acceptés qu'à titre d'exécution. "Deutsche See" se réserve le droit de toute revendication en dédommagement à cause du retard de paiement

16. La marchandise livrée restera la propriété de "Deutsche See" jusqu'au paiement complet de toutes les créances résultantes de la relation d'affaires existante avec l'acheteur jusqu'à ce moment. (marchandises vendues sous réserve de propriété). La réserve de propriété persistera même si les prix d'achat individuels pour certaines livraisons définies par l'acheteur ont été payés par le client comme la réserve de propriété doit sécuriser toutes ses obligations du client de la relation d'affaires.

Dans le cadre de son entreprise régulière, l'acheteur sera en droit de vendre l'objet de la livraison. Il n'a pas droit à d'autres actions quant aux marchandises, notamment nantissement ou autres inventions des tiers.

En cas de revente des marchandises sous réserve de propriété, l'acheteur cède tous ses droits, droits subsidiaires inclus, à "Deutsche See" jusqu'au montant de la créance totale.

17. En cas de revente de la marchandise réservée avec d'autres marchandises à un prix total, la cession s'effectuera en proportion de la valeur de la marchandise réservée dans le produit final.

18. Tant que l'acheteur remplit ses obligations de paiement envers "Deutsche See", il sera jusqu'à révocation autorisé à encaisser les créances cédées.

Cette encaissement devra s'effectuer « donnant-donnant », contre paiement des recettes à "Deutsche See" jusqu'au paiement intégral de toutes les créances à "Deutsche See". L'autorisation d'encaissement peut être révoquée si de sérieux doutes concernant la solvabilité de l'acheteur surgissent.

Dans le cas de défaut de paiement de l'acheteur, l'autorisation sera révoquée automatiquement.

L'acheteur est obligé de nommer les débiteurs des créances cédées et de fournir tous les renseignements ou documents exigés ou demandés par "Deutsche See" sur demande - notamment lors de l'annulation ou la résiliation de l'autorisation.

19. La réserve de propriété possède une condition résolutoire dans la mesure où le paiement effectif et intégral de toutes les créances de "Deutsche See" issues des relations commerciales déclenche le transfert de propriété de la marchandise sous réserve de propriété sans aucune difficulté en faveur du client. "Deutsche See" s'engage à libérer des assurances à la demande de l'acheteur sous réserve du choix dans la mesure où le montant de l'assurance dépasse de plus de 20 % les créances à assurer.

20. Cessions: Les droits et obligations des contrats conclus avec "Deutsche See" ne peuvent être cédés à des tiers sans le consentement de "Deutsche See". Au cas où une cession effectuée reste toujours en vigueur en vertu de l'article 354a HGB (Code du Commerce allemand), "Deutsche See" réservera le droit d'opérer une compensation de créances aussi à l'égard du nouveau créancier (cessionnaire).

21. En cas de doute sérieux quant à la solvabilité de l'acheteur, de retard du paiement, de demande de l'ouverture de la procédure d'insolvabilité sur la fortune de l'acheteur, "Deutsche See" aura sans préavis le droit de réclamer tous les biens pour lesquels le titre est retenu dans la mesure où ils sont considérés nécessaires pour couvrir toutes les créances de l'acheteur.

Dans ce cas, "Deutsche See" est autorisé à entrer dans les locaux du client où les marchandises sont stockées et de réclamer ces biens. Ce droit s'étend aux domaines de tiers si les marchandises y sont stockées. L'acheteur est obligé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès à ces locaux. Les frais de retour seront à la charge de l'acheteur.

22. En cas de défaut de paiement de l'acheteur ou de demande de l'ouverture de la procédure d'insolvabilité sur sa fortune, celui-ci ne sera plus en droit de la vente de la marchandise réservée. Il est obligé de stocker ces produits séparément et prévoir immédiatement un marquage approprié. En outre, tous les paiements sur les créances cédées à "Deutsche See" doivent être faits à un compte distinct.

23. Conformément à l'article 26 BundesdatenschutzG (Loi fédérale sur la protection des données) le client est informé par la présente que toutes les données en relation avec l'entreprise peuvent être stockées à la fois par "Deutsche See" et par d'autres sociétés coopérantes.

24. Le lieu d'exécution pour la livraison sera l'entrepôt d'où le produit est livré.

25. Le lieu d'exécution pour le paiement sera Bremerhaven.

26. Toutes les relations contractuelles entre les parties seront régies exclusivement par le droit allemand. Le lieu de juridiction sera Bremerhaven dans la mesure de ce qui est permis par la loi.

Sauf indication contraire dans nos termes et conditions ou lors de la signature du contrat, la loi uniforme pour l'achat international de biens mobiliers ou la conclusion de ces contrats de vente (convention de La Haye) ainsi que l'accord de Vienne de la CNUDCI sur les biens des ventes de contrats internationaux ne s'appliquent pas.

27. Si certaines dispositions des présentes conditions contractuelles ou des contrats de livraison devaient être ou devenir invalides, la validité des autres dispositions n'est pas affectée. La disposition invalide doit être remplacée par une disposition valide en se rapprochant au mieux du résultat économique recherché.

Actualisé: octobre 2011

"Deutsche See" GmbH · Maifischstraße 3-9 · 27572 Bremerhaven · Allemagne

Cour de registre: Bremerhaven, Numéro de registre: HRB 5040 BHV ·

Gérants: Dr. Peter Dill, Egbert Miebach